

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 FEVRIER 2015 à 18h00

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 18 (*)	Pouvoirs : 8 (*)	Votants : 25 (*)
---	--------------------------	-------------------------	-------------------------

(*) En retard : 1 / En retard avec pouvoir : 1

L'an deux mille seize le 10 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cagnet des Maures, dûment convoqué le 04 février 2016, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LONGOUR, Maire.

ADJOINTS PRESENTS

A. DEL PIA	C. MORETTI	MT. MONTANOLA	V. VESCOVI	S. BLAYAC
------------	------------	---------------	------------	-----------

CONSEILLERS PRESENTS

G. DEBOVE	M. THIREAU	O. GAILHARD	D. CAPPÀ	D. BERTRAND	D. MENARD
L. MAILLARD (1)	JP. GROSSO	C. MARIOTTINI (2)	A. MONTALESCOT	C. DUDON	R. BAILE

(1) En retard (2) En retard (avec pouvoir)

ABSENTS EXCUSES	S. VAR
ABSENTS (pouvoirs)	A. SAUTRON pouvoir à D. CAPPÀ / C. BOTRINI pouvoir à D. BERTRAND Ph. GAUBERT pouvoir à S. BLAYAC / R. MORETTI pouvoir à R. BAILE R. SPINOSA pouvoir à JL. LONGOUR / A. HERIN pouvoir à C. MORETTI P. MARTOS pouvoir à A. DEL PIA C. MARIOTTINI pouvoir à G. DEBOVE - (arrivée à 19h00)
EN RETARD	L. MAILLARD - (arrivée après projet 3.4 « Bilan foncier »)
ABSENTS NON EXCUSE	A. FABRE

Madame Sylvie BLAYAC a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire remercie les élus présents ainsi que la presse, représentée par M. Claude Alberto. Il note l'absence de beaucoup d'élus, sans doute en raison des vacances scolaires. Il indique que Mmes L. Maillard et C. Mariottini seront en retard. Mme S. Var est excusée. M. A. Fabre est absent. M. le Maire fait lecture des pouvoirs remis. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce mercredi 10 février à 18h20.

M. le Maire demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, l'ordre du jour, la note de synthèse et les annexes. L'assemblée acquiesce.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015, à laquelle 20 élus étaient présents.

Pour	14(*)
Contre	
Abstention	

(*) Mmes L. MAILLARD (en retard), S. VAR, C. BOTRINI et MM. P. GAUBERT, MARTOS, HERIN, présents à la séance du 16 décembre 2015, mais absents ce soir, ne peuvent approuver le compte-rendu. Mmes M. MARIOTTINI, MT. MONTANOLA et M. BAILE absents à la séance du 16 décembre 2015 ne peuvent participer à l'approbation le compte-rendu de ladite séance.

M. le Maire demande aux élus présents s'ils voient un inconvénient à modifier l'ordre de passage des points mis à l'ordre du jour en commençant la séance par l'examen des projets concernant le pôle Urbanisme & Développement Durable, afin de libérer Mme Normand plus rapidement (eu égard à son état de future maman). L'assemblée approuve cette proposition.

Monsieur le Maire intervient sur :

▪ **le Balançon**

Il informe l'assemblée que l'expert s'est rendu sur place ce jour avec un sapiteur pour effectuer un complément de prélèvements à l'extérieur du site.

▪ **le PLU**

Monsieur le Maire s'adresse plus particulièrement aux élus minoritaires, en la personne de Mmes A. Montalescot et C. Dudon. Il leur demande à toutes deux d'exprimer clairement leur position par rapport aux actions contentieuses menées et poursuivies par M. A. Fabre à l'encontre de la commune. Il explique que M. Fabre, bien que toujours absent aux séances du Conseil Municipal depuis juin 2008, maintient son recours contre le PLU : il expose ainsi la commune à un risque d'annulation du PLU avec toutes les conséquences désastreuses que cela peut impliquer. M. le Maire souhaite savoir si Mmes A. Montalescot et C. Dudon adhèrent à cette démarche ou si M. A. Fabre est isolé.

Mme C. Dudon répond que M. A. Fabre ne les tient pas informées de ses démarches ; ce dernier souhaiterait, par ailleurs, qu'elles soient toutes deux dans une opposition catégorique et systématique aux projets de la commune. Mme C. Dudon ajoute qu'elles savaient que M. A. Fabre avait maintenu son recours, mais sans autre détail. Mme C. Dudon affirme que Mme A. Montalescot et elle-même préfèrent « jouer la carte Cannet-des-Maures ». Elles se rendent compte toutes deux du travail réalisé sur la commune ; elles sont favorables aux prises de décisions de la majorité dans la mesure où elles sont dans l'intérêt des cannetois ; elles refusent une politique d'opposition systématique. Elles ne sont pas d'accord avec la vision des choses de M. A. Fabre.

M. le Maire répond que tout le monde apprécie cette réponse. Il demande à Mmes A. Montalescot et C. Dudon de se faire porte-parole auprès de M. A. Fabre pour lui dire que le maire aimerait qu'il vienne siéger en conseil municipal pour discuter au lieu de n'exister que par recours, pour une commune qu'il dit par ailleurs « tant aimer ». M. le Maire ajoute qu'il faut que la population soit avertie, que par son action M. A. Fabre fait du tort à l'avenir du Cannet des Maures. M. A. Fabre en tant qu'élu et chef de file toujours absent, se doit d'être présent pour discuter en direct de l'avenir de la commune qu'il met en péril par ses recours.

Mmes C. Dudon et A. Montalescot concluent qu'elles se feront porte-parole sans en garantir les effets.

ORDRE DU JOUR

2. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1. Acquisition d'une bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section G n° 1216 et création d'une servitude de passage impasse des Génévriers pour désenclaver la parcelle cadastrée section G n° 1216

En l'absence de M. P. Martos, adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, Mme E. Normand, responsable de pôle, est invitée par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

Il s'agit de créer une voie piétonne reliant l'impasse de l'Argelas à l'impasse des Génévriers par l'acquisition d'une bande de terrain de la parcelle section G n° 1216. La propriétaire, Mme A. Aubard est d'accord pour cette cession à l'euro symbolique non recouvrable. En contrepartie une servitude de passage sera accordée par la commune sur la parcelle G n° 2496 pour désenclaver la propriété de Mme A. Aubard.

M. le Maire indique que ce projet s'inscrit dans le cadre du développement des déambulations piétonnes sur la commune. Il ajoute qu'est prévue également une voie verte reliant La Pardiguière à La Boudrague via une passerelle sur le Réal Martin.

Mme C. Dudon interroge Mme E. Normand concernant une demande de rendez-vous formulée par son père auprès du service urbanisme qui serait restée sans réponse à ce jour. Mme E. Normand confirme que le traitement de la demande est en cours : M. P. Martos devrait rappeler M. Ganné la semaine prochaine pour fixer une date.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Ni question, ni observation.

Il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'acquisition de cette bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section G n°1216, la création d'une servitude

perpétuelle de passage pour piétons et véhicules, grevant la parcelle communale et d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition et cette servitude.
Il est procédé au vote.

- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
24 votants (16 présents + 8 pouvoirs)

2.2. Acquisition du local n°16 de la résidence Les Cèdres, sise avenue de Verdun

En l'absence de M. P. Martos, adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, Mme E. Normand, responsable de pôle, est invitée par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

M. le Maire indique qu'il s'agit du local où exerçait précédemment une avocate. Ce projet d'acquisition contribuerait au maintien des médecins installés à côté et qui doivent quitter leur cabinet.

Mme A. Montalescot demande si la superficie sera suffisante pour accueillir deux médecins.

M. le Maire répond par l'affirmative. Cela leur convient pour l'instant, en attendant Cap Santé.

M. Del Pia ajoute que le local fait 64 m². Les travaux de rénovation seront entrepris cet été, pour une prévision d'ouverture des cabinets en septembre.

Mme E. Normand indique que le local appartient à une congrégation religieuse : Les Petites Sœurs des Pauvres. L'achat est proposé au prix de l'estimation, à savoir 64 000 euros. La configuration du local permet effectivement la réalisation de deux cabinets distincts.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Ni question, ni observation.

Il convient de soumettre au conseil municipal l'approbation de cette acquisition et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents.

Il est procédé au vote.

- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
24 votants (16 présents + 8 pouvoirs)

2.3. Acquisition de la parcelle cadastrée section G n° 3707, sise lieu-dit Les Jardins, chemin des Jardins

En l'absence de M. P. Martos, adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, Mme E. Normand, responsable de pôle, est invitée par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

Il est rappelé à l'assemblée que ce projet s'inscrit dans la politique de régularisation foncière dans laquelle s'est engagée la commune.

Il est proposé que la commune se porte acquéreur à l'euro symbolique non recouvrable de la parcelle cadastrée section G n° 3707, en nature de chemin, d'une superficie de 57 m², sise quartier Les Jardins, chemin des Jardins.

M. A. Del Pia ajoute que ce chemin passe dans la propriété de M. C. Quéré, ce qui motive l'achat.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.

Il convient de soumettre au conseil municipal l'approbation de cette acquisition et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

Il est procédé au vote.

- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
24 votants (16 présents + 8 pouvoirs)

2.4. Bilan foncier 2015

En l'absence de M. P. Martos, adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, Mme E. Normand, responsable de pôle, est invitée par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

Chaque année, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1, un bilan sur les acquisitions et cessions foncières de la commune doit être présenté au Conseil Municipal.

Ces actions s'inscrivent dans la politique de gestion patrimoniale et de sécurisation des voies et réseaux de la commune.

Les acquisitions réalisées au cours de l'année 2015 sont les suivantes :

- Intégration de voirie dans le domaine public communal de plusieurs parcelles cadastrées section G n° 3562, 3601, 3579, 3638 et 3681 régularisant l'emprise de voirie sise au quartier Bourbouteou, la Pardiguière et Vienne.
- Acquisition de la parcelle cadastrée section F n° 809, quartier la Font de Castéou, La Forge. Il s'agit d'une parcelle de 13 m² sur laquelle un forage est présent. Ce dernier représente un patrimoine et une ressource en eau potentielle.
- Intégration dans le domaine public communal d'une partie de trottoir sis Ancienne route d'Italie, quartier Taurelle, propriété de riverain. Il s'agit de la parcelle cadastrée section G n° 3661.
- Intégration dans le domaine public communal des traverses et trottoirs du centre-ville. Il s'agit des parcelles cadastrées section G n° 3652, 3646, 3647, 3654, 3644, 3649 et 3650.
- Acquisition de la parcelle cadastrée section G n° 3177 sise quartier Causserène, terrain en nature de parking.

Promesse d'achat :

La commune, après délibérations des 19 décembre 2012 et 25 septembre 2013, s'est engagée à acquérir les délaissés mis en vente par la Société ESCOTA, pour une superficie totale de 10 712 m² pour un montant de 22 950 €, sis lieux dits : Jijoua, Causserène, la Pardiguière.

Les cessions réalisées par la commune sont les suivantes :

- Les lots n° 5, 6 et 7 du lotissement Le Portaret ont été vendus pour 438 385 €.
- Une parcelle de terre a été vendue lotissement La Gerfroise pour 10 000 €.

Servitude :

Il est à noter que deux conventions de servitudes de passage de canalisations d'adduction d'eau potable, propriété du (SIAE), conduite d'adduction en provenance du Luc en Provence, ont été installées sur les parcelles communales section A n° 505, quartier « la Cagne » ainsi que sur les parcelles communales section E n° 350, 349, 57 et 116, quartier « Le Gros Ribbas », « La Souate » et « Coulomb », au profit du Syndicat intercommunal d'Adduction des Eaux de la Source d'Entraigues (SIAE)

Les conventions constitutives de droits réels :

Un contrat de prêt à usage ou commodat a été signé avec Mme et M. Gaag pour l'occupation d'une parcelle de terre sise quartier La Gerfroise. Ces derniers s'obligent à l'entretenir.

Il est rappelé au Conseil Municipal que, dans la continuité de l'essor de l'ouverture de commerces de proximité, la commune a loué à la Société ECCE-TERRA un local communal, quartier Causserène, pour la création d'un restaurant et activités culturelles.

Divers :

En 2006, la commune a acheté à M. Pastorello un local en statut de copropriété. En accord avec les copropriétaires, M. Azoulay Gérard et M. Pastorello, un acte de scission de copropriété et une modification de l'état descriptif de division ont été signés et la commune a donné une servitude à usage de stationnement au profit de M Pastorello Lucien. Cette dernière s'éteindra avec son bénéficiaire.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le bilan foncier 2015.

Mme E. Normand précise que l'ensemble des régularisations de voirie se font à l'euro symbolique.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
24 votants (16 présents + 8 pouvoirs)

2.5. Adressage - Numérotations diverses : Saint-Jaume, Voie Aurélienne, Quartier Perrache, Route du Thoronet, Rdn7

En l'absence de M. P. Martos, adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, Mme E. Normand, responsable de pôle, est invitée par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

Monsieur le Maire indique que la commune s'est engagée dans une importante campagne d'adressage. Cette démarche a pour finalité l'amélioration de la distribution du courrier mais également la facilitation des interventions d'urgence (pompiers, police, ambulance), l'amélioration des relations avec l'administration (relèves de compteurs, recensement, des listes électorales, l'optimisation de la sécurité des documents fiscaux et des ressources fiscales), l'amélioration en matière de repérage et d'orientation, la facilitation de tout autre type d'intervention (livraison, dépannage, service à domicile), ...

Un agent dédié a pris en charge ce dossier.

Mme E. Normand précise que la commune a signé le 18 juillet 2012 la charte d'engagement et de partenariat avec l'Association des Maires du Var, la Poste, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, la Direction Départementale des Finances Publiques du Var avec pour objectif la mise en place d'un adressage performant sur l'ensemble du territoire communal. Les délibérations de ce type sont adressées ensuite à l'Association des Maires du Var qui les transmet aux services concernés tels que : la poste, le service départemental d'incendie et de secours (SDISS), le SAMU, l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'institut géographique national (IGN),...

Un certificat d'adressage sera transmis aux propriétaires sur demande afin d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des différents organismes. De plus, les plaques ont été commandées par la commune et la pose et l'entretien de celles-ci appartiendront au(x) propriétaire(s) ou à (aux) l'occupant(s).

Elle indique que plusieurs habitants ont informé la commune de leur souhait de se voir attribuer un numéro pour leur habitation située notamment Quartier Perrache, Voie Aurélienne, Impasse Saint Jaume, RDN7, Route du Thoronet RD 17.

M. A. Grosso, en charge de l'adressage, est invité par Mme E. Normand à expliquer sa démarche : il se rend sur le terrain pour répertorier les voies non nommées ; il opère un repérage métrique à l'aide d'une roulette et reprend l'ensemble de ces données sous format numérique.

Mme A. Montalescot souhaite savoir si un enregistrement GPS est effectué. Mme E. Normand répond par la négative. Le repérage est métrique.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un travail laborieux, mais très utile puisqu'il permet une identification par rue et par habitant.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
25 votants (17 présents + 8 pouvoirs)

2.6. Adressage - Numérotation quartier les Rougies

En l'absence de M. P. Martos, adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, Mme E. Normand, responsables de pôle, est invitée par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

Il s'agit d'une démarche identique au projet précédent. Dans ce quartier il n'y avait pas d'adressage au départ, il a donc fallu créer les numéros.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

25 votants

2.7. Adressage - Numérotation quartier la Pinède

En l'absence de M. P. Martos, adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, Mme E. Normand, responsable de pôle, est invitée par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

Il s'agit d'une démarche identique au projet précédent. Dans ce quartier il n'y avait pas d'adressage au départ, il a donc fallu créer les numéros.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

25 votants

2.8. Adressage - Numérotation quartier Notre Dame

En l'absence de M. P. Martos, adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, Mme E. Normand, responsable de pôle, est invitée par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

Il s'agit d'une démarche identique au projet précédent. Mme E. Normand explique que plusieurs habitants ont informé la Commune de leur souhait de se voir attribuer un numéro pour leur habitation située notamment Quartier Notre Dame, ainsi qu'une demande de l'ensemble des riverains sollicitant le changement d'appellation de leur voie : de « Quartier Notre Dame » à « Impasse Notre Dame ».

M. D. Cappa ajoute que le plan annexé au projet de délibération a été rectifié selon ses observations.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

25 votants

2.9. Adressage - Numérotation quartier Les Blacassous

En l'absence de M. P. Martos, adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, Mme E. Normand, responsable de pôle, est invitée par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

Il s'agit d'une démarche identique au projet précédent. Dans ce quartier il n'y avait pas d'adressage au départ, il a donc fallu créer les numéros ; l'adressage était d'autant plus compliqué que ce quartier est constitué de beaucoup d'embranchements. Un important travail d'aiguillage est prévu avec la pose des panneaux : identification du quartier – du n° x au n° x – plus le numéro sur les maisons.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

25 votants

M. le Maire remercie Mme E. Normand et M. A. Grosso pour le travail de qualité réalisé.
Ces derniers quittent la salle à 18h50.

_____ *Arrivée de Mme C. Mariottini.*

1. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PATRIMOINE TOURISME

1.1. Débat d'Orientation Budgétaire 2016

M. le Maire précise que ce débat n'appelle pas de vote.

Il indique que Mme C. Moretti va présenter ce document d'orientations budgétaires, assistée par M. E. Garcia.

C'est l'occasion pour chacun de s'exprimer sur le bilan de l'année écoulée et de mettre en perspective l'année 2016.

Les dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendent obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants la tenue d'un débat d'orientation dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par l'équipe municipale en matière budgétaire.

Il s'agit d'un document à spectre large puisqu'il traite des tendances financières internationales et des orientations de la commune. Il s'articule sur quatre axes :

- I. Les perspectives macro-économiques en 2016
- II. La loi de Finances pour 2016 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune
- III. L'exécution provisoire du budget 2015 avec une approche rétrospective
- IV. Les perspectives du prochain budget primitif de 2016, budget principal et annexes

I. LES PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES EN 2016

❖ DES CRAINTES SUR LA CROISSANCE MONDIALE

Le taux de croissance mondiale en 2015 devrait s'établir en-deçà des 3%, à 2.9 %, soit le plus faible taux de croissance depuis 2009. 2015 fut donc une nouvelle année de ralentissement économique ; ce repli est notamment dû à la faiblesse du commerce international.

❖ REPRISE DE LA CROISSANCE EUROPEENNE EN 2016

Dans la zone euro, la reprise se confirme (+ 1.7 % en 2016 prévu, après + 1.5 % en 2015).

❖ PREVISIONS 2016 : LE RETOUR DE LA CROISSANCE EN FRANCE SE CONFIRMERAIT

On constate une amélioration du climat des affaires depuis début 2015. Le dynamisme de l'investissement des entreprises serait plus grand et la baisse du taux d'épargne des ménages permettrait à la consommation de se maintenir. L'inflation a été nulle en moyenne sur l'ensemble de l'année 2015 en France.

Ce nouveau ralentissement des prix à la consommation s'explique surtout par le fort recul des prix de l'énergie.

La situation des ménages et des entreprises s'améliore grâce à ce que les économistes appellent « l'alignement des planètes », à savoir pétrole au plus bas, taux d'intérêt historiquement bas, baisse de l'euro qui soutient les exportations. Les ménages peuvent ainsi consacrer plus de revenus à la consommation et les entreprises qui ressentent également les effets du crédit impôt compétitivité emploi voient leur taux de marge retrouver leur plus haut depuis 2008.

L'emploi ne profiterait qu'à la marge de ces améliorations. Selon la Banque de France, le chômage pourrait atteindre 10 % en 2016 puis 9.7 % en 2017. L'emploi progresserait de 0.8 % en 2016.

Le déficit du commerce extérieur est dû en grande partie à la baisse de la facture énergétique et à la baisse du dollar.

La dette publique de la France poursuit sa progression pour s'établir à 2 103,2 milliards d'euros au troisième trimestre 2015. L'endettement de la France représente 96,9% du PIB du pays.

Le déficit budgétaire français a atteint 70 milliards d'euros en 2015, soit 15 milliards en deçà de celui de 2014 (85,6 milliards). Il devrait poursuivre sa baisse en 2016.

II. LA LOI DE FINANCES POUR 2016 ET LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA COMMUNE

A. LA LOI DE FINANCES POUR 2016

Les points clés de la loi de finances de 2016 relatifs aux collectivités locales, concernent :

✓ Poursuite de la baisse des dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat vont connaître en 2016 une troisième réduction successive.

✓ Refonte de la dotation globale de fonctionnement à partir de 2017

La loi de finances 2016 décide également une refonte de la dotation globale de fonctionnement à partir de 2017. La commune du Cagnet des Maures devrait conserver sa dotation d'avant-réforme.

✓ Progression de la péréquation

Pour soutenir les communes les moins riches, la DSU (Dotation de solidarité urbaine) et la DSR (Dotation de solidarité rurale) progressent respectivement de 180 et 117 millions d'euros. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) maintient sa montée en puissance.

✓ Soutien à l'investissement

- . Création d'un Fonds d'aide à l'investissement local d'un milliard d'euros.
- . Elargissement du Fonds de compensation de la TVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie dès 2015.

✓ Les autres mesures du PLF 2016

- . Revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales de 1 %
- . Baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe de 1 % à 0.9 % de la masse salariale.
- . La création d'un Fonds national des aides à la pierre afin de financer la construction de logements sociaux.
- . Le prolongement des incitations financières aux communes nouvelles jusqu'au 30 septembre 2016.

B. LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

❖ La Région

Le vote du budget 2016 devrait à nouveau composer avec la baisse des dotations de l'Etat.

❖ Le Département

L'année 2016 s'annonce aussi compliquée que 2015 financièrement. La dotation globale de fonctionnement devrait à nouveau baisser de 2 millions d'euros. En 2016, pour bénéficier de l'aide départementale, les conditions d'octroi devraient être plus rigoureuses.

❖ La Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales poursuivra ses prestations courantes en 2016 pour les activités d'accueil de loisirs et le périscolaire. La commune du Cagnet des Maures, qui bénéficie déjà des aides liées au contrat Enfance Jeunesse, percevra également des aides dans le cadre des activités liées à la réforme des rythmes scolaires suite à la conclusion en 2015 d'un projet éducatif territorial (PEDT).

III. L'EXECUTION PROVISOIRE DU BUDGET 2015 ET APPROCHE RETROSPECTIVE

Cette partie portera sur l'exécution provisoire du budget 2015 avec une approche rétrospective.

A. LE BUDGET PRINCIPAL

a. La section de fonctionnement

1. *Les charges de fonctionnement*

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 5 256 886 € en 2015.

Les charges de personnel se montent à 3 095 544 € pour l'année 2015. Toutefois, il convient pour appréhender ce poste de tenir compte des remboursements des frais de personnel dont le montant s'élève à 465 195 €. Le ratio des charges du personnel est alors ramené à 54.89 % du total des dépenses de la section de fonctionnement. L'année 2015 a donc été marquée par un effort de maîtrise salariale et de rationalisation des moyens humains.

Les charges à caractère général représentent le second poste. Ce poste de dépenses est en baisse de -4.46 % après une baisse de -1.5 % en 2014.

Les charges de gestion courante sont en augmentation de 17.77 %. Les éléments qui expliquent cette hausse sont :

- la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale, des charges de personnel ;
- la subvention exceptionnelle versée en 2015 au budget annexe de l'assainissement pour 37 000 € ;
- le versement pour la première fois d'une subvention au syndicat mixte de l'Argens, pour 6 500 € ;
- une participation en hausse de 10 000 € pour le transport urbain (TACO).

2. *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement en 2015 se sont élevées à **6 557 778** euros.

Avec 4 771 717 € en 2015, les impôts et taxes représentent le poste principal. Il faut noter que la commune a encaissé près de 700 000 € en plus lié à des régularisations remontant à 2011. Il convient de rappeler que la commune du Cannet des Maures a transféré en 2015 sa fiscalité économique à la Communauté de Communes Cœur du Var passée en fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le second poste concerne les dotations et participations allouées à la commune, en baisse de 13.25 % par rapport à 2014. La dotation globale de fonctionnement est ponctionnée à nouveau en 2015 pour 162 120 €.

Au total, les ressources de fonctionnement courantes ont augmenté de +11.31 % par rapport à 2014. Cette hausse de +11.31 % des recettes courantes est à comparer à la hausse maîtrisée de + 2.79 % des dépenses courantes.

Evolution de la fiscalité locale de 2008 à 2015

Il faut souligner le dynamisme des bases d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières (+29.28 %). Ces trois bases augmentent de + 3.77 %.

Concernant l'impôt économique, l'évolution de l'assiette de la cotisation foncière des entreprises reste très dynamique depuis 2011. De 2014 à 2015, celle-ci augmente de 2.77 %.

A l'instar des bases d'imposition, le produit de la fiscalité locale est très dynamique avec + 86.79 % de hausse entre 2008 et 2015, soit +12.40 % d'augmentation en moyenne annuelle. Le produit sur la période tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous passe de 2 406 236 € en 2008 à 4 494 510 € en 2015.

Le produit de la taxe d'habitation est de 32.18 % des impôts locaux et dotations compensatrices. Celui des taxes foncières est de 26.88 %. S'agissant des taux d'imposition, ces derniers ont été maintenus en 2015 au niveau de 2012.

3. Le résultat de fonctionnement 2015 provisoire

L'excédent brut de fonctionnement 2015 ressort à + 1 414 000 €. L'excédent est en hausse de 57 % par rapport à 2014.

L'exercice 2015 dégage un excédent de fonctionnement provisoire de 1 301 000 €. L'excédent 2015 est en hausse de + 73 % comparativement à 2014. Celui-ci est très satisfaisant qui plus est dans un contexte de baisse substantielle des dotations de l'Etat et de croissance économique modérée.

Cet excédent sera affecté en priorité au remboursement du capital de la dette pour 162 000 € le reste de l'excédent soit 1 139 000 € permettra de financer des dépenses nouvelles d'équipement.

b. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

En 2015, les dépenses d'investissement provisoires du budget principal se sont élevées à 2 757 969 €.

La dette est ramenée à 1 760 846 € au 31/12/2015. Il faut rappeler que sur ce montant, est intégré un prêt relais qui devrait être remboursé en 2016 par le biais de la vente du terrain communal qui recevra le Cap santé.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour le budget principal se sont élevées à 2 939 184 € en 2015.

3. Le résultat d'investissement 2015 provisoire

Le résultat d'investissement provisoire 2015 est donc un excédent qui s'établit à + 181 214.82 €.

4. L'état de la dette.

L'endettement, en euros par habitant est passé de 845 € au 31/12/2007 à 405 € au 31/12/2015. L'endettement est en diminution depuis 2007. L'encours de la dette a baissé de - 43.86 % et l'encours par habitant de - 52.01 %.

B. LES BUDGETS ANNEXES

a) Le budget annexe de l'eau potable

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2015 sont respectivement de 693 251 € et 679 073 €. Il en résulte un excédent de fonctionnement de + 14 177 €.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2015 s'établissent à 378 703 € et 111 499 €. Il en ressort un excédent de + 267 203 €. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 140 200 €, le résultat de la section dégage un excédent de + 127 003 €.

b) Le budget annexe de l'assainissement

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2015 sont respectivement de 549 053 € et 466 547 €. Il en résulte un excédent de fonctionnement de + 82 506 €.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2015 s'établissent à 289 562 € et 311 147 €. Il en ressort un déficit de - 21 585 €. En tenant compte des restes à réaliser en recettes et en dépenses pour 25 000 € et 70 000 €, le résultat de la section dégage un déficit de - 79 995 €.

c) Le budget annexe du lotissement du Portaret

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2015 sont respectivement de 1 978 991 € et 1 862 790 €. Il en résulte un excédent de fonctionnement de + 116 201 €.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2015 s'établissent à 1 820 696 € et 2 022 989 €. Il en ressort un déficit de - 202 293 €.

M. le Maire propose de faire une pause afin de permettre à tout un chacun de poser des questions, faire des observations sur ce qui vient d'être présenté. Il rappelle qu'il s'agit d'un débat et non d'un vote.

Il résume ce qui vient d'être dit, on note donc en 2015 :

- un gros excédent de fonctionnement, avec des recettes qui ont augmenté
- une poursuite du désendettement (moins d'intérêts à rembourser)
- un investissement qui continue à soutenir le fonctionnement de la commune

Mme A. Montalescot souhaite savoir où en est le projet Cap Santé.

M. le Maire répond que le permis est déposé. La moitié de la superficie serait dédiée à des professionnels de santé. Le permis pourrait être délivré cet été et les travaux pourraient commencer en fin d'année. Mais, tout ceci pourrait être remis en question si le recours de M. A. Fabre aboutissait: M. A. Fabre s'appuie sur la loi Barnier qui stipule qu'aucune construction ne peut être effectuée à moins de 75 m d'un axe classé à grande circulation ; or, en zone urbaine ce principe ne s'applique pas. Si le tribunal devait l'apprécier autrement la commune ferait appel mais malheureusement il ne serait pas suspensif, ce qui interromprait pour un délai indéterminé la procédure de délivrance de ce permis.

Le recours de M. Fabre court depuis 3 ans, le tribunal devrait se prononcer prochainement. Si le PLU était annulé de nombreux projets comme le Cap Santé mais aussi Varecopole seraient suspendus.

Tout cela à cause d'un ancien maire aigri et revanchard qui voulant faire du tort au nouveau Maire en fait effectivement à la commune du Cannet des Maures.

M. le Maire rappelle que nous avons opté pour une distance de 15 m à l'initiative du Conseil Général pendant l'élaboration du PLU. L'Etat n'y a manifesté aucune opposition. Il ne faut pas oublier que l'élaboration d'un PLU coûte des dizaines de milliers d'euros et qu'il s'agit d'argent public.

M. le Maire intervient sur le dossier « Nationale 7 » dont l'aménagement est toujours en cours de discussion avec le Conseil Départemental, lequel jusqu'à présent a traîné des pieds, et, qui maintenant avec des dotations en baisse, pourrait être encore moins pressé. On espère que « la caravane va s'arrêter au lieu de passer ». M. le Maire relate un « accrochage » avec le Conseil Départemental lors de la dernière réunion lorsque la participation financière de la commune a été envisagée pour l'aboutissement de ce projet. L'Etat exige toujours plus des communes sans en donner les moyens. Notre commune est dynamique car les rentrées compensent la baisse de dotation, mais à la longue ça n'est pas tenable si l'on rajoute des dépenses nouvelles.

M. le Maire de citer :

- . les subventions accordées pour la réalisation d'une station d'épuration : avant 2009, 75 % et lorsque nous avons construit celle du Cannet, plus que 25 % ;
- . le désengagement du Conseil Départemental qui a décidé que sa part de prise en charge du SDIS baissait de 52 à 47 %, l'écart faisant l'objet d'une redistribution des communes. Ainsi, la contribution du Cannet des Maures passe de 85 000 € à 150 000 €. Ne pouvant payer, les communes de Cabasse et du Thoronet vont faire un recours.

Les communes ont des obligations qui demeurent (école, assainissement, routes communales), le Département doit assumer ses propres missions. C'est au Département de faire les routes, on espère être entendus. Quel est leur programme sur les 6 ans à venir ? Il est à craindre que les fonds basculent comme toujours sur la toulonnaise. Le conseiller départemental est au garde à vous... La Nationale est vitale pour nous, c'est notre vitrine. Aujourd'hui, elle ne ressemble à rien. M. le Maire ajoute qu'il existe une dichotomie entre les territoires. Le maire du Cannet des Maures respecte et défend ses administrés.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autres questions.

Mme C. Moretti reprend la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, notamment les orientations budgétaires 2016

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

A. LE BUDGET PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement en 2016 devraient s'établir à 5 743 782 € en hausse de 0.35 % par rapport au budget 2015.

Les charges à caractère général devraient diminuer, comparativement au budget 2015, de -0.06 %. Les charges de personnel augmenteraient de 1.25 %, hausse modérée au seul regard du glissement vieillesse-technicité à prendre en compte. Le poste des charges de gestion courante serait en hausse de + 5.93 % pour tenir compte d'une participation au SDIS en hausse suite à une nouvelle répartition des participations entre les collectivités publiques, d'une participation financière nouvelle au Syndicat Mixte de l'Argens pour la prévention et la lutte contre les inondations. Les charges financières diminueraient en 2016 de -7.32 %.

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement et les amortissements s'établiraient en 2016 à environ 418 580 €.

b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2016 devraient également être en hausse de + 0.35 %.

Concernant les recettes fiscales, les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés en 2016.

2. La section d'investissement

a. Les dépenses

Les principales nouvelles propositions d'équipement 2016 sont ci-après détaillées :

Libellé opérations d'équipement 2016	Propositions nouvelles 2016
Logiciels et matériels informatiques (dont serveur mairie et médiathèque)	82 300,00
Acquisitions foncières diverses	53 000,00
Destruction de la halle et aménagement parking	100 000,00
Acquisition et réhabilitation local Les Cèdres climatisation chauffage plomberie fenêtres	94 500,00
Nouvelle structure aire de jeux Frédéric Mistral	18 000,00
Installation d'un brumisateur pour jardin d'enfants	30 000,00
Travaux de voirie, mobilier urbain et de signalisation	378 700,00
Travaux d'aménagement salle du conseil municipal et bureaux administratifs mairie	120 000,00
Travaux bâtiments scolaires	54 500,00
Agrandissement cimetière (mur + allées)	90 000,00
Travaux salle municipale du Recoux	42 000,00
Travaux d'aménagement du bâtiment communal ex-GRETA	200 000,00
Réparation campanile de l'église St Michel (Vieux Cannel)	5 000,00

Le remboursement du capital de la dette en 2016 sera de 1 162 000 €. L'encours de la dette devrait être ramené à 597 442 € au 31/12/2016.

b. Les recettes

Les principales recettes d'investissement 2016 portent sur les postes suivants :

Objet	Montants
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	418 580 €
Fonds de compensation de la TVA et taxes d'aménagement	330 000 €
Subventions d'investissement	125 681 €
Cession terrains (terrains pour le pôle santé, La Sourcette)	1 000 000 €
Emprunt prévisionnel	123 076 €
Excédent d'investissement 2015	181 215 €
Reprise excédent de fonctionnement capitalisé 2015	1 300 893 €

Les restes à réaliser 2015 en recettes d'investissement reportés en 2016 s'établissent à 507 441 euros.

Les subventions nouvelles qui seront budgétées en 2016 portent sur l'enveloppe annuelle du Conseil Général (100 000 €) et sur deux subventions notifiées par la Région pour la rénovation des façades (10 000 €) et pour l'aménagement d'un Street-Workout (15 681 €).

B. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Les principales opérations d'investissement devraient s'élever en 2016 à environ 145 649 € H.T.

C. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les principales opérations d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2016 à environ 279 975 € TTC.

D. LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PORTARET

Le stock de terrains à vendre s'établit au 01/01/2016 à 1 462 693 €. Le budget 2016 prévoit la vente des lots 2 à 4 et 8 à 15.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Concernant les 200 000 euros dédiés aux travaux d'aménagement du bâtiment communal ex-GRETA, Mme A. Montalescot souhaite savoir où en est le projet concernant l'ex Greta.

M. le Maire répond qu'un preneur avait été envisagé, mais il n'a pas donné suite. Mme A. Montalescot demande s'il s'agissait de l'école privée ? M. le Maire acquiesce. Il ajoute qu'un architecte doit à présent élaborer un plan d'aménagement pour 6 locaux :

. 1 local pour l'auto-école qui l'achèterait ; 3 locaux à louer à l'étage ; 1 local dédié aux associations ; 1 local en rez-de-chaussée à louer.

M. A. Del Pia ajoute que le montant de 200 000 euros correspond au coût de la maîtrise d'œuvre et de la 1^{ère} tranche de travaux.

M. le Maire précise que le coût de l'agrandissement du local des Restos du Cœur est intégré dans le montant indiqué.

Concernant l'espace occupé par les « Maisons Tissot », M. le Maire dit qu'il a eu contact avec des bailleurs sociaux mais ces derniers veulent qu'on leur donne le terrain, qu'on les affranchisse des taxes, des coûts de branchements. Ce qui n'est pas acceptable car la commune n'a alors pas de financement pour assurer l'équipement public dans un contexte d'accroissement de la population. La commune n'est pas pressée pour cette réalisation.

M. le Maire acte qu'il y a eu débat.

Il remercie Mme C. Moretti, adjointe pôle Finances & Développement économique, et M. E. Garcia, responsable de pôle, pour le sérieux de leur travail et l'effort de vulgarisation pour faciliter aux profanes l'accès de cet art complexe qu'est la comptabilité.

1.2. Demande d'intervention financière auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Afin de bénéficier de ce fonds de soutien à l'investissement, la commune se propose de solliciter l'Etat pour trois dossiers :

- . l'acquisition et la rénovation d'un local aux Cèdres pour en faire un centre médical ;
- . sur la mise en accessibilité de l'école élémentaire ;
- . sur la réfection et la sécurisation du réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) – Ancienne Route d'Italie, Quartier Ste Maïsse – Bonne Père

Le montant de subvention sollicité s'établit à **82 800 € HT** pour un coût estimatif de **207 000 € HT**.

M. le Maire indique que ces montants ne figurent pas dans les recettes : si les demandes de subvention aboutissent ce sera du bonus. Il ajoute à l'attention de M. E. Garcia que le pôle

Finances s'est bien débrouillé dans ce domaine (La Boudrague, la passerelle, le Work Street Out, les inondations).

M. E. Garcia précise qu'en 2016, l'Etat a ajouté 200 millions d'euros pour renforcer les investissements locaux. Mais les choix se portent sur un minimum de communes ; toutes ne sont pas éligibles.

M. le Maire demande s'il y a d'autres remarques ou des questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
25 votants

2. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & PATRIMOINE TOURISME

2.1. Adoption du rapport n° 2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 octobre 2015 de la Communauté de Communes Cœur du Var

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

Pour mémoire la Communauté de Communes Cœur du Var, nous a notifié le rapport n°1 de la CLECT du 02 juin 2015, approuvé par délibération du conseil municipal du 23 septembre 2015. Ce rapport portait notamment sur les dérogations au régime de droit commun des attributions de compensation pour :

- . Le parc photovoltaïque de Besse sur Issole
- . Le parc photovoltaïque de Cabasse
- . La zone artisanale du Portaret au Cannet des Maures

Le rapport n° 2 traite des modifications des attributions de compensations à la suite d'intégrations des rôles supplémentaires de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) relatifs à l'exercice 2014.

La DDFIP du var a émis des rôles supplémentaires pour un montant total de 141 613 euros pour la commune du Cannet des Maures, 8 784 pour le Luc en Provence et 204 euros pour Puget Ville. Ces montants ont été reversés directement aux collectivités concernées.

Il est demandé aux élus du conseil municipal de d'adopter le rapport n° 2 de la CLECT modifiant les montants d'attribution de compensation des villes concernées.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
25 votants

2.2. Autorisation de signature d'une convention portant adhésion de la commune au service « Assistance retraite » du Centre De Gestion du Var

M. Arancibia est invité par M. le Maire à présenter le projet de délibération.

Il s'agit d'un nouveau service proposé par le Centre De Gestion du Var ; la commune n'y aurait pas recours systématiquement ; elle l'utiliserait pour les dossiers complexes. Ce dispositif est intéressant pour la commune car les éléments du CDG sont mis à jour régulièrement. La convention proposée est signée pour trois ans. Le coût de l'affiliation est de 10 euros, auquel s'ajoute une participation financière pour chaque dossier confié.

M. le Maire ajoute que ce service sera une aide précieuse pour le pôle Ressources Humaines et pour les agents.

M. D. Cappa dit que le prix est abordable par rapport au temps passé sur un dossier.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Il est procédé au vote.

- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
25 votants

2.3. Convention 2016 relative à la participation des collectivités et établissements aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le Centre de Gestion du Var

M. Arancibia présente le projet de délibération.

Comme chaque année, le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévus aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux.

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule, dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité. Ils visent à évaluer les capacités du conducteur à assumer ses missions.

Pour les collectivités qui ont signé la présente convention les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité. En cas d'absence, l'examen est facturé 60 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire au renouvellement pour 2016 de cette convention avec le Centre de Gestion du Var afin de permettre à cinq agents de la commune de passer ces tests à titre gratuit.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
25 votants

2.4. Modification de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. Arancibia présente le projet de délibération.

L'article 30 du Règlement intérieur du Conseil Municipal encadre l'expression des groupes politiques au sein du bulletin municipal. Il était ainsi prévu qu'une page serait réservée à chaque groupe politique.

Cannet Passion est en cours de reformatage (8 à 12 pages) avec une information plus brève et plus ciblée, plus illustrée ; sa fréquence sera plus régulière. Ce nouveau format implique donc une modification de l'espace dédié à chaque groupe politique, qui passerait alors à une demi-page.

Il serait également précisé que les articles rédigés par les groupes politiques sont présentés par le responsable des groupes ou individuellement par la majorité exprimée des élus de chaque groupe, nommément désignés. Les autres dispositions restent inchangées.

M. le Maire souhaite des précisions concernant la seconde modalité. M. M. Arancibia indique que M. A. Fabre ne souhaitant pas contribuer à l'espace réservé à son groupe, cette modification laisse ainsi pleine liberté à la majorité du groupe de s'exprimer nominativement et pour le groupe.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
25 votants

4. POLE TECHNIQUE DE RENOVATION URBAINE

4.1. Mise en place de chantiers à vocation d'insertion sociale et professionnelle

M. A. Del Pia présente le projet de délibération. Il s'agit d'une prestation sociale pour un public fragilisé devant le marché de l'emploi et accompagné par l'association ADESS. Le support à cette intervention est à alors la réalisation de travaux manuels.

Cette convention stipule notamment que l'association doit réaliser : l'entretien de zones naturelles ou périurbaines, le débroussaillage sélectif, l'élagage ou l'abatage, la réhabilitation, l'entretien et la reconstruction de restanques, calades, etc.

La durée des interventions est estimée à 1 620 heures pour une rémunération forfaitaire de 20 000 €.

M. le Maire confirme que par la signature de ce type de convention la commune essaie d'orchestrer des dépenses à caractère social qui ont pour but de remettre le pied à l'étrier à des personnes en difficultés d'insertion ou privée d'emploi. Cette association a déjà réalisé des travaux sur la commune (calade au Vieux-Cannet, début de la Boudrague).

Le chantier va redémarrer dès la signature de la convention. M. le Maire engage les élus à aller voir l'escalier en cours de réalisation au Vieux-Cannet. C'est une bonne collaboration qui offre un travail de qualité.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
25 votants

5. POLE SPORTS & ASSOCIATIONS

5.1. Dotation d'une subvention à l'association Olympique Cyclisme Centre Var (O.C.C.V.) - 48ème tour du Haut Var, «Tour Cycliste International du Haut Var-matin»

M. G. Debove présente le projet de délibération.

Le partenariat avec l'association *Olympique Cyclisme Centre Var* (O.C.C.V) est relancé pour l'année 2016.

La commune du Cannet des Maures est à nouveau ville départ pour cette manifestation du samedi 20 février, ce qui comprend la mise en place d'un village «départ» avec des stands vélo, de fournitures cyclistes, une restauration type paëlla et repas rapides sur place pour les organisateurs et spectateurs, un podium protocolaire pour la présentation des équipes et de la manifestation en général.

Considérant la notoriété de cet événement, l'O.C.C.V a entrepris une démarche de partenariat (convention jointe au projet de délibération) auprès de la commune et sollicite une subvention de 30 000 euros (trente mille euros).

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de soutenir l'organisation et la promotion de la commune du Cannet des Maures à l'occasion du départ de cette course et du passage sur son territoire des 20 équipes en compétition.

M. le Maire ajoute que le samedi suivant, le 27 février, verra l'installation des puces sur le parking de la gare, ainsi que la relance du marché provençal le samedi avec une dizaine de nouveaux commerçants. On attend que cette nouvelle organisation crée une dynamique sur la commune : fréquentation des commerces du centre-ville par les visiteurs.

Mme C. Mariottini salue l'initiative.

M. D. Bertrand demande si l'ascenseur de la passerelle fonctionnera. M. A. Del Pia dit qu'il est réparé.

Mme A. Montalescot demande si l'éclairage de la passerelle est optionnel. M. le Maire répond par la négative : il a mal supporté les intempéries. M. JL. Raviola précise que l'entreprise a installé l'équipement électronique sous terre, dans un boîtier non étanche. L'équipement a été remplacé et déplacé.

S'agissant de l'ascenseur, Mme A. Montalescot relate un incident : récemment des jeunes, fumant des joints, étaient assis dans l'ascenseur et empêchaient les personnes âgées de l'utiliser. Elle a prévenu la Police Municipale, qui a prévenu la gendarmerie. M. le Maire dénonce l'incivisme et ajoute que la Police Municipale est vigilante.

Mme A. Montalescot demande si le Work Street Out est vraiment utilisé. M. le Maire répond par l'affirmative. Une quinzaine de jeunes le pratiquent régulièrement, ainsi que des joggeurs qui passent par là.

Mme C. Mariottini demande où les visiteurs des puces pourront se garer. M. A. Del Pia répond que les parkings du Recoux et de l'école Denis Tissot sont proches et accessibles.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**
25 votants

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES
--

M. le Maire informe les élus qu'une clé USB qui leur a été remise en début de séance contient les films des cérémonies des vœux 2015 et 2016. Ces films sont la propriété de tout le monde, mais on rencontre un problème de droits d'auteurs s'ils font l'objet d'une diffusion plus importante ; limitée donc aux élus.

La séance est levée par son président à 20h25.